



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 13 CC/06

Réunion du 13/09/2017

Membres : MM. DA SILVA – LECOUR – FAORO – BOUJON – BELORGEY.

RAPPEL PAGE FACEBOOK

Nous vous rappelons que la page FACEBOOK du district a été créée pour des reportages, annoncer des événements etc...

Le SITE reste le moyen de communication officiel pour les clubs et arbitres.

Pour toutes questions, vous devez envoyer un mail au District (et non sur facebook), la réponse vous sera faite via la messagerie du club ou de l'arbitre.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

FMI NON REALISEE –JOURNEE DU 10 SEPTEMBRE 2017

En raison d'un problème d'un bug informatique

La Commission informe que les FMI, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues le 11/09/2017

Match 19897169 Cpe de Côte d'Or F.BACHELARD SPORT COMM PERRIGNY LES DIJON – NOLAY

Match 19896945 Cpe de Côte d'Or F.BACHELARD SPORT COMM LONGCHAMP – SENNECEY LES DIJON

Match 19896946 Cpe de Côte d'Or F.BACHELARD SPORT COMM ECHENON – TART LE HAUT VARANGES

Match 19896170 Cpe de Côte d'Or F.BACHELARD SPORT COMM ES MORVANDELLE – SIMEL

Match 19896171 Cpe de Côte d'Or F.BACHELARD SPORT COMM GEVREY – ST APOLLINAIRE 3

SENIORS

TERRAIN ECLAIRAGE

Les matches peuvent se dérouler en nocturne la veille de la date initialement prévue par le calendrier.

Les clubs désirant jouer en soirée devront

- En faire la demande au club adverse via footclubs

et

- Demander à la Commission des terrains l'homologation de l'éclairage de leur terrain.

Si l'homologation de l'éclairage n'a pas été effectuée, la Commission des Compétitions refusera votre demande.

Pour information : L' homologation d'éclairage se fait tous les deux ans.

FORFAITS

Match 19897161 Cpe de Côte d'Or F.BACHELARD SPORT COMM AFRIQUE FD – FONTAINE LES DIJON 2 du 10/09/2017.

Forfait non déclaré de AFRIQUE FD.

Arbitre et club adverse non prévenus.

FONTAINE LES DIJON 2 qualifiée pour le prochain tour.

Amende 100 € à AFRIQUE FD.

Match 19897165 Cpe de Côte d'Or F.BACHELARD SPORT COMM HAUTES COTES – PRECY du 10/09/2017

Forfait déclaré de HAUTES COTES (demande de report trop tardive)

PRECY qualifiée pour le prochain tour

Amende 50€ à HAUTES COTES

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

- **Match 19926107 D4 - I GEVREY 2 – VOUGEOT 2 du 17/09/2017** se jouera le 8/10/2017
- **Match 19708717 D4 - A MVF 4 – ST EUPHRONE du 17/09/2017** se jouera sur le terrain de VENAREY à 13 h 00
- **Match 19925895 D4 - B MVF 3 ST EUPHRONE 2 du 17/09/2017** se jouera sur le terrain de VENAREY à 15 h 00
- **Match 19708196 3D - A EF VILLAGES 2 – SOMBERNON GISSEY du 17/09/2017** se jouera à MESSIGNY.
- **Match 19708336 D3 - B THURY – USCD 3 du 23/09/2017** se jouera à 18h00.
- **Match 19707809 D1 CHENOVE 1 – POUILLY EN AUXOIS du 24/09/2017** remis à une date ultérieure. CHENOVE qualifié pour le 4^{ième} tour de la Coupe de France).
- **Match 19707810 D1 ASPTT 2 – CHASSAGNE MONTRACHET du 24/09/2017** remis à une date ultérieure. CHASSAGNE MONTRACHET qualifié pour le 4^{ième} tour de la Coupe de France).

TIRAGE AU SORT FINALE DES COUPES DE COTE D'OR

Le tirage au sort du 2^{ième} tour de la Coupe de Côte d'Or F. BACHELARD SPORT COMM aura lieu le **Mercredi 20 SEPTEMBRE 2017 à 14 h 00 au Siège du District**

JEUNES

DATES LIMITE D'ENGAGEMENT

FUN FOOT : 30 Septembre 2017

CHAMPIONNAT U18

La commission prend connaissance

- du retrait d'engagement de POUILLY EN AUXOIS en U18 D1
- de l'engagement d'1 équipe en championnat U18 – D2.

En conséquence,

- La Commission intègre l'équipe de UCCF (meilleur 4^{ième}) en championnat U18 – D1.

et

- le Match 19924609 MARSANNAY - UCCF du 17/09/2017 se jouera le 1/10/2017.

CHAMPIONNAT U15 D2

U15 D2 : le championnat se compose de trois poules de 8.

La Commission des Compétitions décide de créer une coupe de Côte d'Or U15-D2 pour combler les dates libres.

COURRIER

De USSE : Pris note. L'équipe de UCCF étant le meilleur 4^{ème}.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 7-2-2 de l'annuaire Ligue

Le Président : B. LECOUR
Le secrétaire de séance : P. FAORO